

## **Section 4 : L'accompagnement entrepreneurial**

### **INTRODUCTION**

L'accompagnement entrepreneurial se positionne dans une approche processuel de l'entrepreneuriat. Une piste de recherche récemment mobilisée pour décrire et analyser les étapes d'un phénomène entrepreneurial (création, reprise, accompagnement, ...etc.). Elle permet d'identifier la concordance et l'enchaînement des étapes du développement de processus, et de bien localiser les points d'arrêt aux différents stades pour y intervenir.

### **ACCOMPAGNEMENT**

Accompagner c'est « aller avec ».

Pour LEGER-JARNIOU, « Il s'agit d'un processus qui consiste à « faire passer» une personne d'un état à un autre, voire à l'influencer pour qu'elle prenne des décisions »

Aider une personne (ou une équipe) porteuse d'une idée à faire cheminer cette idée pour qu'elle aboutisse à un projet de création viable.

(C'est un processus d'aide au porteur de projet).

### **L'ACCOMPAGNEMENT ENTREPRENEURIAL**

L'accompagnement est conçu comme étant un échange nourri par un processus d'apprentissage, où la mission principale de l'accompagnant est de transmettre à l'accompagné un vécu, un savoir-faire aux plans techniques, relationnels, sectoriels

### **LE PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT ENTREPRENEURIAL**

Différents niveaux peuvent être distingués s'agissant des services pouvant être offerts aux créateurs d'entreprises pour les aider à développer leurs compétences dans le pilotage de leur organisation: l'accueil, l'accompagnement et le suivi post-crédation.

#### **- L'accueil :**

Il consiste à informer, sensibiliser, orienter ou réorienter les porteurs de projets. Le porteur du projet en se présentant à la structure d'accueil expose

son projet, puis détaille plus ou moins la formalisation écrite du projet et les informations déjà réunies. A partir de ces données, le chargé de mission affine avec le futur entrepreneur la définition du produit et/ou du service et le conseille sur d'autres éléments d'information à collecter et réalise un pré-diagnostic du projet. Par ailleurs, au cours des entretiens effectués avec le porteur du projet, il détecte des besoins de formation dans le domaine technique et dans la gestion.

Dans sa démarche d'accompagnement au porteur, le chargé de mission est amené à donner des informations détaillées sur la méthodologie de la création d'entreprise, les dispositifs d'aide et de soutien existants et, éventuellement, à orienter le porteur vers des organismes complémentaires.

#### **- L'accompagnement :**

Accompagner un porteur afin de monter son entreprise consiste à :

- l'aider au montage complet du dossier pour aboutir à la réalisation de l'étude de faisabilité,
- présenter un business plan,
- le former dans les domaines techniques et/ou la gestion,
- concrétiser éventuellement le projet.

Concernant la formation, elle se fait qu'en connaissant d'abord la posture principale de l'entrepreneur, pour mieux agir sur les compétences de base.

Il permet d'effectuer un accompagnement bancaire du porteur de projet :

- mettre en relation la banque et le porteur du projet ;
- Finalisation de l'appropriation des termes de la négociation bancaire par le porteur)
- utiliser le rapport du chargé d'accompagnement servant de pré-décision financière pour certains organismes dans leur décision d'attribution de subventions au porteur.

## **- Le suivi post-cr ation :**

Le passage de l' tape de cr ation   l' tape de post cr ation est d licat. Il concerne, d'une part, le passage de l' tat de projet   l' tat d'entreprise et, d'autre part, le passage du statut de porteur de projet au statut de chef d'entreprise.

Le suivi post-cr ation comprend

- aider   mettre en place des outils de gestion adapt s,
- apporter des conseils pour la prise de d cision,
- aider   d finir et   r aliser sa strat gie commerciale, ins rer son entreprise au mieux dans l'environnement.

Les pr c dentes phases du processus de cr ation sont donc des  tapes d'estimation de la faisabilit  du projet et la phase de post-cr ation n'est autre qu'une phase d'exp rimentation r elle de l'entreprise cr e.

Elle peut  tre assimil e   une phase de v rification de la coh rence du projet dans son environnement r el.

L'entreprise est amen e dans cette p riode   s'adapter,   faire face aux menaces de l'environnement et   assurer sa p rennit .

## **Les dispositifs d'accompagnement en Alg rie :**

### **- ANDI : Agence nationale de d veloppement des investissements**

A partir de 2001 l'ANDI va remplacer l'APSI, Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement qui fut cr e en 1993. L'ANDI v hicule une nouvelle vision de l'Etat vis- -vis des grands capitaux nationaux et internationaux. Elle est destin e aux projets d'investissement sup rieur   135000 dollars. Ces investissements b n ficient de l'exon ration des droits de douanes pour les  quipements, la franchise de la TVA, l'affranchissement de l'imp t sur le b n fice des soci t s (IBS) et de taxe sur l'activit  professionnelle (TAP) pendant trois ans. Outre les exon rations fiscales, ces investissements b n ficient des avantages multiples tels que l'octroi de pr ts non r mun r s, bonification des taux d'int r ts bancaires sur les  quipements.

**- ANADE Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat  
ex ANSEJ : agence nationale de soutien à l'emploi de jeune**

L'Agence nationale de soutien à l'emploi des Jeunes, par abréviation ANSEJ a été créée en 1996 et est placée sous la tutelle du Ministre de la micro-entreprise, des start-up et de l'économie de la connaissance.

Dénommée Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE) depuis le décret exécutif n°20-329 du 22 novembre 2020 modifiant et complétant le décret exécutif n°96-296 du 8 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, et changeant sa dénomination, elle est un organisme algérien chargé de la gestion d'un fonds de crédit pour la création d'entreprises. L'ANADE accompagne les porteurs de projets pour la création et l'extension des micro-entreprises de production de biens et de services en apportant aux jeunes entrepreneurs des aides financières et des avantages fiscaux au moment de la réalisation de leur projet tant en phase de création qu'en phase d'extension des capacités de production.

L'ANADE dispose d'un réseau de 53 antennes en 2006, implantées dans toutes les wilayas du pays, ainsi que des annexes situées dans les grandes localités, avec une direction située à Alger.

L'ANSEJ et aujourd'hui l'ANADE ont pour objectifs de:

- Favoriser la création et l'extension d'activités de biens et de services par les jeunes promoteurs.
- Encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'entrepreneuriat.

Cette agence intervient dans le soutien à la création et le financement de la micro entreprise par des jeunes dont la tranche d'âge est (19-40ans), pour les montants d'investissements pouvant atteindre 10 millions de dinars.

**Conditions de financement :**

- Montant de l'investissement : le montant de l'investissement prévu dans le cadre de ce dispositif peut atteindre 10 Millions de dinars.

- Structure de financement : Elle prévoit :

Pour les étudiants porteurs idées et les jeunes chômeurs porteurs de projets :

- Un apport personnel de 05% du montant de l'investissement ;
- Un prêt non rémunéré (PNR) de l'ANADE de 25% du montant de l'investissement ;
- Un crédit bancaire à moyen terme qui ne saurait excéder 70 % du montant de l'investissement.

Pour les autres porteurs de projets :

- Un apport personnel de 15% du montant de l'investissement ;
- Un prêt non rémunéré (PNR) de l'ANADE de 15% du montant de l'investissement ;
- Un crédit bancaire à moyen terme qui ne saurait excéder 70 % du montant de l'investissement.

Lorsque les projets sont réalisés dans des zones spécifiques :

- L'apport personnel est de 12% du montant de l'investissement ;
- Le prêt non rémunéré (PNR) de l'ANADE est de 18% du montant de l'investissement ;

Lorsque les projets sont réalisés dans les régions du sud :

- L'apport personnel est de 10% du montant de l'investissement ;

\* Le prêt non rémunéré (PNR) de l'ANADE est de 20% du montant de l'investissement ;

- Durée de crédit : La durée du crédit bancaire est de six (06) années et six (06) mois.

- Durée de remboursement : La durée de remboursement du crédit est de cinq (05) années

## **- CNAC : caisse nationale d'assurance chômage**

Dans le cadre de lutte contre le chômage et la précarité, la CNAC initialement créée pour prendre en charge les chômeurs licenciés des entreprises publiques, se transforma en 2004 en dispositif œuvrant à soutenir les chômeurs porteurs de projet d'investissement. Le dispositif CNAC, vise les chômeurs de la tranche d'âge entre 35 et 50 ans, qui investissent dans les activités industrielles et/ou de services pour des montants d'investissements pouvant atteindre 5 millions de dinars.

La CNAC offre un accompagnement pour les promoteurs en assurant des sessions de formation à la gestion d'entreprise en direction des chômeurs promoteurs. En plus de cet appui, il est prévu d'octroyer aux promoteurs éligibles, plusieurs avantages qui sont, la bonification des taux d'intérêts pour les prêts bancaires, la réduction des droits de douanes, l'exonération fiscale et parafiscale, le bénéfice d'un prêt non rémunéré (sans intérêts) de la part de la CNAC.

## **- ANGEM : Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit**

C'est un dispositif (le micro crédit) visant le développement des capacités individuelles des personnes à s'auto prendre en charge en créant leur propre activité. Le Micro Crédit est un prêt permettant l'achat d'un petit équipement et des matières premières de démarrage pour exercer une activité ou un métier. Ce dispositif est destiné à tout citoyen de plus de 18 ans sans revenus ou disposant de revenus instables et irréguliers ainsi que les femmes au foyer.

- Le crédit « achat de matière première » :

Le dispositif prévoit un financement à 100% (aucun apport du postulant au micro crédit) du montant d'achat de la matière première à travers un prêt non rémunéré (PNR), pour un coût global ne dépassant pas 100 000 DA.

- Le crédit « acquisition de petits matériels et équipements » :

Le coût maximum de l'investissement est fixé à 1 million de dinars.

Le montage financier proposé par le dispositif prévoit la formule suivante :

- Apport personnel : 1% du coût global du projet ;

- ANGEM : 29% du coût global à travers prêt non rémunéré

- Banque : 70% du coût global (Intérêts bonifiés)

### **- Centre de Facilitation**

Il accompagne les jeunes porteurs de projets, futurs investisseurs, lors des différentes démarches administratives de création de leurs projets d'entreprises et assure une formation dans la gestion de cette dernière y compris la fiscalité et la comptabilité.

#### **- Pépinières d'entreprises**

La pépinière d'entreprise, dénommée également incubateur est une structure publique d'appui, d'accueil, d'accompagnement et de soutien aux promoteurs de projets, mise en place par le ministère de la PME.

L'assistance apportée aux promoteurs consistent essentiellement à : héberger à durée déterminée les porteurs de projets et offrir les services suivants : (des bureaux ou locaux à durée déterminée ; un mobilier bureautique et matériel informatique ; documentation, moyens de communication et de reprographie, réseau internet, fax téléphone, photocopie et tirage ; accompagner les promoteurs de projets dans toutes les démarches auprès : (des institutions financières; des fonds d'aide et de soutien; wilayas, communes et autres organismes en rapport avec leur projets).

#### Les incubateurs en Algérie :

Leancubator , CapCowork , ACSE, IncubMe , WomWork by the Annex DZ,TStart by Ooredoo , Naqltech , ENP Incubator by Djezzy , ANPT , Westinnov , INcubator , INNOEST , Crearena , KnowLab :

#### Les incubateurs universitaires :

Partout dans le monde l'université a toujours été considérée comme le cœur battant de l'économie voir celle de la connaissance. Si on prend l'exemple du Leader mondial du secteur des TIC, la Silicon Valley. On découvre que sa réussite est étroitement corrélée à l'université parmi les plus réputées au monde, dont Stanford qui a pu offrir au monde une génération de leaders.

Les exemples sont encore nombreux soulignant l'importance de l'intégration de l'université en tant qu'acteur prenant de l'économie basée sur le savoir. En Algérie, depuis quelque temps, on assiste à l'implantation des incubateurs au sein des universités et des grandes écoles. Les incubateurs universitaires visent à favoriser le développement des jeunes pousses en les mettant en conditions favorables (techniques, financières, humaines) à la création d'entreprises à partir de projets issus de recherche publique.